

hommes qui ont un trou à travers le corps ; on leur a passé un bâton dans ce trou et ils sont ainsi portés par deux serviteurs. La légende des hommes qui ont la poitrine perforée se trouve déjà dans les notes des Annales écrites sur bambou ; on y lit que la cinquante-neuvième année du règne de Hoang-ti le chef des « Poitrines perforées » vint faire sa soumission (cf. Legge, *Prolégomènes au Chou-king*, p. 109). Le *Chan-hai-king* (section *Hai-ouai-nan-king*), le livre attribué à Ché-tse (chap. II, p. 6 v°, dans l'édition de 1877 du *Han Wei ts'ong chou*) et l'ouvrage de Hoai-nan-tse (chap. IV, p. 11 v° de la même édition) mentionnent aussi ce peuple fantastique.

Dans la troisième rangée du pignon, on aperçoit le buste d'une divinité vers laquelle s'avancent des personnages qui apportent des rameaux de je ne sais quelle plante mystérieuse. A droite, un animal qui semble être un tapir ; à gauche, un lièvre qui pile des drogues dans un mortier ; deux autres lièvres viennent à lui ; le premier tient dans sa patte une sorte de petit bâton. Le lièvre est, d'après certaines traditions chinoises, un animal sacré qui prépare la drogue destinée à conférer l'immortalité ; nous aurons l'occasion plus loin (description de la pl. XLII) de parler d'une autre légende relative à cet animal.

Le premier registre au-dessous du pignon représente un cortège comprenant quatre soldats à pied, neuf paires de cavaliers, deux chars à un cheval, puis deux cavaliers.

Au-dessous est une longue file de personnages debout. A droite, on remarque cinq personnages de face ; ils portent le chapeau officiel et ont la ceinture de cérémonie qui retombe en formant deux grandes boucles ; on distingue au-dessus d'eux les deux mots 胡王 (invisibles sur l'estampage) ; il est donc probable que ces personnages sont des rois barbares, c'est-à-dire des chefs des tribus nomades qui habitaient au nord et à l'ouest de la Chine. A droite et à gauche, des hommes viennent à eux dans une attitude respectueuse.

Entre deux des personnages de gauche, on déchiffre une inscription ainsi conçue :

« Le vingt et unième jour de la dixième lune de la première année